



Sanction employeur.est-ce legal???

Par **cena**, le **04/11/2010 à 21:44**

Bonjour, rnJe suis salariée en cdi dans mon entreprise depuis fevrier 2009.rnDepuis janvier 2010 par le biais de mon employeur je suis en formation (diplomante). Alternance centre de formation / lieu de stage (je retourne à mon poste en faite)rnL'un des point du reglement indique que au delà de 15 jours d'absences la formation pourra etre arreter par mon employeur.rnMalheureusement pour moi j'ai eut de nombreux problemes de santé cette année.rnJ'ai du subir 2 intervention chiurgicale une cet été (absence environ 15 jours) et une deuxieme fois la semaine derniere je reprend lundi (absence environ 10 jours).rnJe précise que j'ai été reglo: j'ai prevenu des dates d'intervention envoi des bulletins d'hospitalisation arrêts maladie dans les 48h appels telephonique informant de l'evolution de mon étét de sans afin de prevenir de mon retour etc...rnA mon retour de l'hopital vendredi dernier je reçois un courrier d'avertissement me reprochant mes absences m'indiquant qu'ils m'autorisaient malgré tout à poursuivre la formation mais qu j'aurais une pénalité.rnCe qui me pose un réelle problème ce n'est pas temps cette lettre (même si c'est dégeulasse de leur part désolé je n'ai pas d'autre mot!!!) C'est qu'il m'ont enlevé 2 point sur ma moyenne de ce stage à cause de mon absence.rnEst-ce légal cette formation est diplomante et cette note compte pour l'examen final. Certe j'ai été abscente mais ce n'est pas un manque d'assiduité , j'ai été très malade. Ces opération ne pouvait pas etre repousser!!!rnDans l'attente d'un retour de votre part.